

Conditions de participation à la promotion « Cashback » destinée aux clients finaux

En participant à notre promotion, vous confirmez que vous acceptez les présentes conditions générales de participation (ci-après dénommées « conditions de participation ») d'Electrolux AG, Buckhauserstrasse 40, 8048 Zurich (ci-après dénommée « Electrolux/nous ») et que vous remplissez toutes les conditions de participation suivantes. La promotion s'adresse exclusivement aux consommateurs finaux.

1. Contenu de la promotion

Dans le cadre de la promotion, chaque participant qui remplit les conditions de participation se verra rembourser une partie du prix d'achat, en fonction de l'appareil concerné par la promotion.

De plus, parmi toutes les participations valides au cashback après le 30 juin 2026, un gagnant sera tiré au sort et se verra rembourser la totalité du prix d'achat (déduction faite du cashback déjà versé). Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 31 juillet 2026. Le gagnant sera informé par écrit. Le paiement en espèces, le transfert ou l'échange du gain sont exclus.

2. Conditions de participation

- 2.1. Si vous souhaitez participer à la promotion, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et avoir acheté un appareil promotionnel auprès d'un revendeur participant en Suisse pendant la période promotionnelle. Une seule participation est possible par appareil promotionnel. Il est possible de participer avec plusieurs appareils promotionnels différents.
- 2.2. La date de facturation figurant sur le justificatif d'achat fait foi pour le respect de la période promotionnelle. Il incombe au consommateur final de s'informer si un revendeur participe effectivement à la promotion et si l'appareil est un appareil promotionnel. Electrolux ne garantit pas que tous les appareils promotionnels soient disponibles à tout moment.
- 2.3. Sont exclus de la participation les employés d'Electrolux et les employés d'autres entreprises du groupe Electrolux ainsi que leurs proches, les partenaires commerciaux d'Electrolux et leurs employés ainsi que les membres de leur famille.
- 2.4. Les mêmes conditions de participation s'appliquent à tous les participants. Chaque participant est responsable de l'exactitude des données fournies. La fourniture de données erronées entraînera l'exclusion de la participation. Les participations multiples ne sont pas autorisées et seront supprimées. La participation sous un faux nom, l'utilisation d'adresses ou de données d'inscription différentes ou multiples ou toute autre manipulation sont interdites.

3. Conditions de participation

- 3.1. Pour pouvoir participer à la promotion, le participant doit acheter un produit de l'édition spéciale Odermatt (« **appareil promotionnel** ») auprès d'un revendeur participant en Suisse pendant la période promotionnelle mentionnée au point 4 des présentes conditions. Electrolux se réserve le droit de compléter ou de limiter la gamme d'appareils promotionnels à une date ultérieure.
- 3.2. Pour participer à la promotion, le participant doit s'inscrire avec la facture sur www.electrolux.ch/fr-ch/campaigns/cashback en indiquant son nom, son code postal et sa ville, une adresse e-mail et ses coordonnées bancaires. Les données qui ne sont pas nécessaires à la réalisation de la promotion peuvent être masquées sur la facture.
- 3.3. Si un participant s'inscrit en fournissant des informations trompeuses, fausses ou frauduleuses, sa demande ne sera pas validée. Si des participants enfreignent les conditions de participation, fournissent des informations personnelles incorrectes, utilisent des moyens déloyaux et/ou tentent de participer à la promotion plus souvent que ne le permettent les présentes conditions de participation, Electrolux est en droit de les exclure de la promotion. En cas de motif d'exclusion conformément aux présentes conditions de participation, Electrolux est en droit, même a posteriori, de refuser l'octroi du cashback et d'exiger le remboursement du cashback déjà accordé.
- 3.4. Si un participant fournit des données incomplètes et/ou envoie des justificatifs incomplets, il en sera informé par e-mail et aura la possibilité de fournir les justificatifs manquants dans un délai de sept jours. Si le participant ne se conforme pas à cette demande dans le délai de sept jours, il sera exclu de la participation à la promotion.

4. Période de promotion

La promotion commence le 01/01/2026 et se termine le 30/06/2026 (« période de promotion »). L'appareil faisant l'objet de la promotion doit être acheté pendant la période de promotion et les documents nécessaires doivent être envoyés. Electrolux se réserve le droit de prolonger la période de promotion.

5. Octroi et montant du remboursement

- 5.1. Le remboursement sera versé par Electrolux AG dans un délai de 8 semaines après réception complète et en bonne et due forme des documents nécessaires sur le compte indiqué par le participant.
- 5.2. Electrolux se réserve le droit de demander les justificatifs originaux et de les consulter, de vérifier que toutes les informations fournies sont conformes aux présentes conditions de participation et, le cas échéant, de demander les justificatifs manquants.

- 5.3. Si le participant annule définitivement l'achat de l'appareil promotionnel auprès du vendeur, le montant du remboursement doit être reversé à Electrolux sur le compte à partir duquel le cashback a été versé. Dans ce cas, le participant est tenu de contacter Electrolux et de l'informer de l'annulation.
- 5.4. Le montant du cashback dépend de l'appareil promotionnel concerné. Lors de l'achat d'un modèle SL de l'édition spéciale Odermatt (lave-linge ou sèche-linge), le participant reçoit un cashback de 150 CHF et lors de l'achat d'un modèle GL de l'édition spéciale Odermatt (lave-linge ou sèche-linge), un cashback de 100 CHF. En cas d'achat simultané d'un lave-linge et d'un sèche-linge en colonne, les deux appareils donnent droit à une remise, de sorte que les montants correspondants sont additionnés.

| Appareil | Type d'appareil | Numéro de modèle | Numéro de produit | Cashback |
|--------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|
| Lave-linge | SL | WASLMO500 | 914505620 | CHF 150 |
| Sèche-linge | SL | TWSLMO500 | 916900507 | CHF 150 |
| Lave-linge | GL | WAGLMO500 | 914505420 | CHF 100 |
| Sèche-linge | GL | TWGLMO500 | 916900508 | CHF 100 |

6. Garantie / Responsabilité

- 6.1. Electrolux décline toute responsabilité quant au bon fonctionnement de l'accès aux pages web mentionnées, via lesquelles il est possible de participer et/ou de s'inscrire à la/aux action(s).

7. Protection des données

- 7.1. Le/la participant(e) accepte expressément les traitements décrits dans les conditions de participation.
- 7.2. Electrolux utilise les données collectées auprès des participants, à savoir leur nom, leur code postal et leur lieu de résidence, leur adresse e-mail et leurs coordonnées bancaires, uniquement pour la mise en œuvre de la promotion, y compris la vérification de leur éligibilité. La fourniture des autres données d'adresse est facultative. À l'issue de la promotion, les données collectées seront supprimées ou bloquées, sauf si elles sont encore nécessaires pour des opérations liées à la promotion.

7.3 Conformément aux dispositions légales, chaque participant a le droit d'accéder à ses données, de les rectifier, de les bloquer, de les faire transférer, de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente ou de les faire supprimer. Pour exercer ces droits, il suffit d'envoyer un e-mail à datenschutzde@electrolux.com. Pour toute autre information conformément à l'article 13 du RGPD, veuillez consulter la politique de confidentialité sur le site web www.electrolux.ch/fr-ch/overlays/data-privacy-statement.

8. Dispositions finales

- 8.1. Chaque participant est responsable de la déclaration fiscale éventuelle du cashback.
- 8.2. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois suisses.

Zurich, le 1er janvier 2026